© Drogues Info Service - 15 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Annulation permis Cannabis

Par Profil supprimé Postée le 01/12/2015 16:59

Bonjour, j'ai perdu mon permis à cause du cannabis il y a de cela plus d'un an (Juin 2014). J'étais en periode probatoire (6 points) ce qui m'a valu une annulation, interdiction de le repasser pendant 6 mois, amende et tout le tralala.

J'ai récemment passer une visite médicale (avec tests sanguins et urinaires), et des tests psychotechniques attestant mon aptitude à repasser mon permis de conduire. Je devrais donc le repasser dans le mois.

Ma question est simples : Vais-je avoir à ré-effectuer une visite médical et tests psychotechniques une fois que j'aurais récuperer mon permis ? Ces tests sont à nos frais et coûtent la peau des fesses...

En attente de votre réponse,

Mise en ligne le 03/12/2015

Bonjour,

Les tests et la visite médicale ont pour objectif de déterminer si vous êtes apte à repasser votre permis de conduire. Si les résultats vont dans ce sens, et que vous êtes autorisé à vous représenter, il n'y a pas de raison de passer ces tests une seconde fois.

Pour d'autres informations, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.